

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JANVIER 2018 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 22 janvier 2018 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Pierre MOUTET, Madame Catherine BIGAY, Messieurs Fabrice PETELET, Rémy ARQUILLERE, Madame Corinne THIVANT, Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Madame Fabienne MÉANT donne pouvoir à Monsieur Pierre MOUTET
Monsieur Laurent GITENET donne pouvoir à Monsieur Yves RIMOUX
Madame Christine DURAND donne pouvoir à Madame Patricia GOUTORBE
Monsieur Laurent VILLANO
Madame Stéphanie ROBERT

Monsieur Yves RIMOUX a été désigné secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

*** Aménagement du bourg**

La reprise du réseau d'assainissement par Roannaise de l'Eau (chemisage du collecteur et branchement) est terminée.

Depuis la fin de semaine dernière, l'entreprise LMTP intervient pour le compte du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne, pour le changement de la canalisation d'eau potable, qui date de 1956. Tous les branchements seront repris sur la Rue Philippe Picard jusqu'aux Picardières. La circulation est de nouveau perturbée, l'entreprise étant obligée de travailler en mi-chaussée pour respecter le prochain recalibrage de la voie et positionner la conduite d'eau correctement. Les travaux dureront encore quinze jours, sous réserve des conditions climatiques.

Ensuite, l'aménagement de surface pourra être entrepris. Les travaux ont été confiés à l'entreprise EIFFAGE suite au marché public. Ils débuteront lorsque les finances de la commune le permettront.

Monsieur le Maire indique qu'il a été démarché pour l'installation d'un panneau d'information lumineux.

*** Reprise du local multi-services**

Deux nouveaux CV ont été transmis par le Site de Proximité. Une visite est prévue en fin de semaine.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2018

Les membres du Conseil Municipal listent les projets d'investissement pour l'année à venir, dans la limite des possibilités financières de la commune :

- Fin des travaux d'aménagement du bourg
- Programme de voirie : Rebruns et chemin de la Chaize
- Aménagement piétonnier de l'entrée du foyer rural
- Réparation du portillon de l'école du bas
- Dénomination des voies
- Illuminations temporaires

AVENANT À LA CONVENTION CNRACL 2015-2017

Le Maire rappelle :

- que le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. Cet établissement reçoit tous les ans notre contribution pour accomplir ces missions.
De plus, à la demande expresse des collectivités affiliées, des services optionnels peuvent être proposés, c'est le cas en ce qui concerne la création du service dédié au conseil et au contrôle des dossiers retraite transmis par ces collectivités. Pour chacun des services optionnels, l'équilibre financier doit être assuré et cela peut s'effectuer de plusieurs manières, à ce jour le Conseil d'administration a préféré appliquer des participations financières en fonction des prestations offertes plutôt qu'un taux additionnel.
- que l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, autorise le Centre de Gestion à assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics.

Le Maire expose :

- que le Centre de gestion nous a communiqué à la commune un projet d'avenant afin de se substituer à nous, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents. S'agissant d'une mission particulière le Centre de gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1^{er} janvier de chaque année prévoyant la possibilité pour notre collectivité, de la dénoncer par courrier recommandé avec avis de réception dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi, si nous ne souhaitons pas accepter les nouvelles conditions financières.
- que cet avenant a pour objectif, dans l'attente du renouvellement de la convention de partenariat du CDG42 avec la CNRACL, de prolonger sur l'année 2018 les effets de la convention avec les collectivités pour la mission facultative retraite en cours jusqu'au 31 décembre 2017.
- que la solution proposée, présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir.
- que de plus, l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par nos agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe à maîtriser.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 24 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, notamment son article 28, habilitant le président à agir sur délibération du conseil d'administration.

Vu la délibération initiale n° 2014-11-12/08 du 11 décembre 2014 du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, habilitant le président à agir pour signer ladite convention;

Décide :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

De charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1^{er} jour ouvrable du mois suivant la signature de l'avenant et jusqu'au 31.12.2018, sauf dénonciation par préavis de trois mois applicable selon les types de dossier ci-après détaillé, et selon les tarifs fixés par le Centre de gestion pour l'année 2018 par délibération n°2017-10-05/02 du 5 octobre 2017.

■ La demande de régularisation de services :	53 €
■ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec :	64 €
■ Le dossier de pension de vieillesse et de réversion :	64 €
■ Le dossier d'étude préalable suivie d'une liquidation de la pension vieillesse :	90 €
■ Le dossier de retraite invalidité :	90 €
■ Le dossier de validation de services :	90 €
■ Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières	41 €
■ Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées en simulation :	64 €
■ L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	64 €
■ Une permanence délocalisée dans la collectivité - vacation de 2 heures	30
	240 €

Du fait de l'évolution des sollicitations par les collectivités et établissements publics, il est proposé, sur demande écrite :

- Concernant la correction des agents en anomalie sur vos déclarations individuelles CNRACL
 - > pour les collectivités de moins de 50 agents, forfait annuel dès la 1^{ère} correction : 30€
 - > pour les collectivités de plus de 50 agents :
 - forfait annuel, de la 1^{ère} correction à la 10^{ème} : 30€
 - au-delà de 10 corrections, pour chaque nouvelle demande, coût supplémentaire 10€

(Ex :1 - collectivités de 80 agents ayant sollicité 7 corrections d'agents en anomalie = 30€

2- collectivités de 80 agents ayant sollicité 12 corrections d'agents en anomalie = 30+20 = 50€)

Article 2 : l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer l'avenant en résultant.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

** Rencontre sur les transports scolaires*

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré les services de Roannais Agglomération en compagnie de Monsieur DUPUIS, Maire de Saint Bonnet des Quarts, concernant l'organisation des transports scolaires :

Ligne 163-01 ST Bonnet des Quarts-La Pacaudière : Circuit de desserte du collège. Pas de changement pour ce circuit

Ligne 187-262 St Bonnet des Quarts Circuit interne à la commune. Maintien du circuit en l'état même si le circuit est très coûteux 32 820 € soit 3647€/élève/an.

Proposition de suppression de l'arrêt « Charbonnière » dangereux et non fréquenté. M. le Maire adhère à cette proposition et précise que cela représente un gain de temps appréciable (réduction du parcours).

Ligne 187-261 St Bonnet des Quarts – Changy / Circuit d'approche de la ligne PERY 12

Cette ligne est fréquentée par 2 lycéennes dont une en terminale.

Proposition de suppression de ce circuit (seuil de suppression fixé à 4 élèves pour un circuit).

Les Maires de Changy et St Bonnet des Quarts acceptent l'idée d'une suppression temporaire compte tenu de la fréquentation mais souhaitent que RA puisse réactiver ce circuit si la demande avoisine les 4 ou 5 élèves (4 collégiens de St Bonnet sont susceptibles d'emprunter ce circuit dans les années à venir).

Il est rappelé que le seuil de réactivation de circuit est fixé à 8 élèves. Les Maires de St Bonnet des Quarts et de Changy sollicitent un assouplissement pour les zones rurales.

Par conséquent il est proposé de :

- Supprimer temporairement ce circuit mais de laisser la possibilité de le réactiver à partir de 5 élèves.
- De soumettre à la validation le principe d'un seuil de réactivation de circuit à 5 élèves en milieu rural et à 8 en zone périurbaine.

Ces propositions seront soumises à arbitrage des élus communautaires en Commission aménagement du 10/01/2018 et Bureau Communautaire du 15/01/2018.

** Conseil communautaire du 19 décembre 2017*

- Finances : Taux 2018, attribution de compensation provisoire 2018, Compte-épargne temps, budgets primitifs 2018.
- Tourisme : Territoires d'excellence Pleine Nature Auvergne Rhône-Alpes : appel à manifestation d'intérêt
- Enseignement supérieur : Election de représentants de Roannais Agglomération à l'ARPA
- Economie : Demande autorisation de défrichement de l'espace Valmy, retrait du département de la Loire du Syndicat mixte ZAIN Loire Nord en Rhône-Alpes, Animation de démarches supra-communautaires Convention de partenariat entre les EPCI du Roannais.
- Assainissement : Tarifs assainissement collectif, assainissement non collectif, participation au financement de l'assainissement non collectif, tarifs prestations et travaux en assainissement collectif et non collectif, prestations et travaux en eaux pluviales, budgets, désignation d'un représentant à l'agence de l'Eau Loire Bretagne.
- Déchets ménagers : valorisation et soutien des emballages ménagers : contrat avec CITEO

- Voirie : Adhésion à l'offre « Eclairage public » du SIEL
- Habitat : PLH règlement habitats 2018
- Transport : budget annexe, conventions avec les autorités organisatrices
- Petite enfance : Subventions au titre de 2018 aux associations gestionnaires de structures d'accueil petite enfance, convention d'objectifs et de financement avec la CAF – Avenant n°2 à la convention prestation de service RAM intercommunal
- Enfance-Jeunesse : Subventions au titre de 2018 aux associations gestionnaires de structures d'accueil de loisirs enfance-jeunesse.
- Mutualisation : Mise à disposition de services de Roannais Agglomération au SYEPAR, convention de mise à disposition de services du syndicat mixte des Monts de la Madeleine à Roannais Agglomération.
- Action culturelle : conservatoire d'agglomération musique et danse – convention partenariale pour le dispositif Ziconord

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

** SIEL, le 16 janvier 2018*

Monsieur le Maire indique que le PV de réception des travaux et la remise des ouvrages d'éclairage public ont été signés.

Cette réunion a également été l'occasion de signer le procès-verbal de maintenance préventive des installations d'éclairage public pour l'année 2017. C'est l'entreprise VIGILEC qui était en charge de la maintenance du réseau. La commune compte actuellement 132 points lumineux, dont 13 foyers neufs, sur lesquels il n'y aura pas de maintenance à payer cette année.

Monsieur PAYS, du SIEL, a également demandé si la commune était intéressée pour programmer l'extinction de l'éclairage public. Monsieur le Maire a indiqué qu'il poserait la question en Conseil Municipal.

Après divers échanges, le Conseil Municipal a décidé de ne pas arrêter l'éclairage public pendant la nuit.

** Association jeunesse et sports, le 10 janvier 2018*

- Chiffres par commune depuis la rentrée : à Changy, 33 enfants participent, soit 1304 heures.
- Nouveautés de la rentrée : Centre de loisirs thème « Les 4 éléments » + 1 à 2 temps forts par vacances, club ado : défi des city, accueil de jeunes tournant
- Lien entre communes et association
- Bilan des TAP et interventions périscolaires : Interventions dans 8 puis 6 écoles, forte fréquentation, proximité et communication de l'association auprès des familles et des communes, découverte d'activités non proposées sur le canton
- Présentation des mercredis 2018/2019 : à Saint Forgeux, ouverture en journée, capacité d'accueil 20 enfants, pas de transport, 1 directrice + 1 animateur vacataire à recruter.
- Dates à retenir : 13 avril Raid Aventure, 3 juin soirée cabaret, représentation du projet « sport spectacle »

** Rencontre avec l'inspecteur, le 18 janvier 2018*

Madame Patricia GOUTORBE fait le compte-rendu de cette réunion. Le travail sur la mise en place d'un imprimé pour les dérogations est terminé. Un exemplaire sera transmis par mail aux mairies.

Monsieur GODEL a annoncé qu'aucune classe ne serait supprimée sur les communes de l'ex-canton de La Pacaudière et que l'ouverture de la 4^{ème} classe à Changy était confirmée.

La prochaine réunion aura lieu le 3 avril avec deux sujets à l'ordre du jour :

- Acquisition de 40 caisses de sciences Fibonacci
- Patrimoine local et culture

QUESTIONS DIVERSES

* Demande de boisement par Monsieur GIRAUDON : Monsieur le Maire indique qu'il s'est renseigné auprès du Département de la Loire pour connaître les démarches à faire pour la création d'une commission communale de boisement. Cela permettrait de gérer ce genre de demande. Mais il s'avère que c'est extrêmement compliqué.

* Demande du club de Triathlon de Roanne pour l'organisation d'un gentleman, et la mise à disposition du foyer rural pour la remise des récompenses. La manifestation aura lieu le 20 octobre.

* La Commission Voirie se réunira samedi 27 janvier.

* Monsieur le Maire indique qu'il sera absent du 7 au 23 février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

<p>Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu Le LUNDI 26 FÉVRIER 2018 à 20H00</p>
